



Rapport du préavis no. 17/12.2025 – section administration générale

Participation au financement du projet d'assainissement et transformation partielle de la patinoire de Morges en Complexe sportif régional Quatre-saisons, selon le système de financement régional.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission est composée de MMes Simone Dietschi, Thereza Soares Hungria et Adriane Sennwald, ainsi que de MM Pilipp Langer et Pierre Enderlin, rapporteur. Les suppléants sont Mme Barbara Dellwo et M. Guy Gueritz. La commission s'est réunie une fois le 15 janvier 2026 à la salle de la Municipalité, séance pour laquelle Mme Barabra Dellwo s'est excusée. Monsieur Stéphane Porzi, syndic, a répondu à la demande de la commission et a donc participé à la séance dans son entier. Il a répondu ouvertement à toutes les questions de la commission et donné les explications utiles pour le bon déroulement du travail. Nous l'en remercions ici.

Contexte légal et politique.

Nous relevons dans le préavis que notre commune est membre de l'ARCAM, Association de la Région Cossonay-Aubonne-Morges, association qui a validé la mise en place d'un système de financement régional (SFR). Ce système vise le soutien de projets régionaux dans les domaines culturel et sportifs.

Au titre du SFR, la commune de Morges a valablement demandé le soutien régional via l'ARCAM, dans le cadre du projet morgien d'assainissement et de transformation partielle de la patinoire des Eaux-Minérales en complexe sportif régional Quatre-saisons. Après examen l'ARCAM a validé la qualité de projet régional acceptable dans le cadre SFR. Nous avons pris bonne note que les deux qualifications essentielles régionale étaient confirmées par le Comité de l'ARCAM, soit pour rappel :

1. La définition d'un équipement régional
2. Des principes généraux d'attribution et de gouvernance.

Une demande de soutien de notre commune dans le cadre du projet objet du préavis en titre est par conséquent justifiée et c'est la raison pour laquelle notre Conseille est amené à se prononcer.

Vous tous Conseillères et Conseillers avez pu prendre connaissance à la lecture du préavis, des détails à la fois du projet régional, de sa qualification SFR et de l'articulation financière exposée.

Arguments en faveur des usagers et du projet.

Le projet tel qu'il est présenté met en évidence un certain nombre de points à l'avantage des usagers présents et futurs des nouvelles infrastructures :

- amélioration des conditions de patinage et de sports de glace tels que le hockey, le curling, le patinage artistique ;
- nouvelles activités disponibles à proximité de notre commune et intégrées sur un même site :
 - escrime,
 - boxe et arts martiaux,
 - grimpe via une nouvelle salle de blocs,
 - salle de force et espace multi-activités.

Par ailleurs il présente des points importants quant à

- la mise aux normes environnementales en cours,
- les accès facilités,
- le confort général du site, de sa buvette et de locaux annexes partagés.

Le concept de Quatre-Saison offre un potentiel nouveau et favorable à la pratiques de sports durant l'été, avec une flexibilité pour les compétitions ponctuelles ou d'autres événements sportifs voir culturels.

Conclusions.

La commission dans son entier est d'avis que la contribution de 3 francs par habitant et par année, selon le mode global de financement présenté au préavis et le calcul de participation est tout-à-fait acceptable. Le projet permet à terme aux habitants de notre commune de bénéficier à portée de transports publics d'infrastructures augmentées et modernisées.

Et donc au vu de ce qui précède, au vu des détails remis à votre Conseil dans le préavis no. 17/12.2025, et rejoignant les conclusion de notre Municipalité, la commission vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

Rapport du préavis no. 17/12.2025 - Participation au financement du projet d'assainissement et transformation partielle de la patinoire de Morges en Complexe sportif régional Quatre-saisons, selon le système de financement régional.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

vu le présent préavis municipal entendu les rapports des commissions chargées de l'étudier
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. de soutenir le projet de rénovation de la patinoire des Eaux-Minérales de Morges en Complexe sportif régional Quatre-saisons,
2. d'admettre le versement durant 30 ans d'une contribution annuelle de CHF 3.00 par habitant, bloqués sur 6000, soit CHF 18'000.00 par an,
3. d'autoriser la Municipalité d'établir une convention avec la Commune de Morges déterminant les modalités de cette participation financière,
4. d'admettre que cette dépense soit financée par les recettes courantes de la bourse communale ou par emprunt.

Saint-Prex, le 3 février 2026

Le rapporteur



Pierre Enderlin